

A.R TAXI
SAS au capital de 100 euros
Siège social : 13 ALLEE DE L'ESTEREL, 92160 ANTONY
R.C.S : 980 218 952 R.C.S. Nanterre

Le 30/06/2025

Monsieur Arib Rafik, Associé unique et président de la SAS A.R TAXI a pris les décisions suivantes.

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 faisant ressortir un déficit de - 4 268 euros. L'associé décide d'affecter le résultat de - 4 268 euros de la façon suivante :

- **Au compte de l'associé unique pour un montant de - 4 268 euros en vertu de son statut de SASU avec option sur le revenu. L'associé ayant bien déclaré cette somme sur sa déclaration d'impôts sur le revenu.**

Rappel des dividendes distribués

- **L'associé prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art 243bis du code général des impôts)**

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par l'associé unique.

Fait à PARIS

Le Président, Monsieur Arib Rafik





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Certificat conforme

Formulaire EDI 2031
pour 2025

IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

(Cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	01/01/2024	Régime simplifié d'imposition	X	ou réel normal	
et clos le	31/12/2024	Option pour la comptabilité super-simplifiée		TVA	
		Option pour le régime de la taxation au tonnage			
A IDENTIFICATION					
Dénomination de l'entreprise : SAS A. R. TAXI		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :			
Adresse de l'entreprise : 13 ALLEE DE L'ESTEREL					
Mél : 92160 ANTONY a.rtaxi@yahoo.com					
Téléphone : 06 51 78 87 47					
SIREN 9 8 0 2 1 8 9 5 2		Mél :			
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :		B DIVERS			
		Activités exercées (souligner l'activité principale) : TAXI			
		Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case)			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)		Col. 1		Col. 2	
1. Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col.2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)				4 2 6 8	
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)					
- (Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu.....)		a			
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants		b			
revenus nets exonérés (a - b).....		c			
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu.....		d			
3. Total				4 2 6 8	
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)				4 2 6 8	
4bis. Résultat net de cession, concession ou sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10%					
4ter. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)					
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI					
e					
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI					
f					
5. Plus-values					
taxées selon les règles prévues par les particuliers			à court terme et à long terme exonérées		à long terme imposables à 12,8 %
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI)			dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI)		dont plus-value à court terme exonérée art. 151 septies, (151 septies A et 238 quindecies)
6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt					
Entreprise nouvelle art. 44 sexies			ZRR art. 44 quindecies		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies
ZFU art. 44 octies et 44 octies A			Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies					Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies
Exonération ou abattement pratique			sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 %		sur le bénéfice professionnel
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W)					France Ruralités Revitalisation art.44 quindecies
7. dont BIC non professionnels (2031 Bis-SD)					
		a - BÉNÉFICE		b - DÉFICIT	
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).					
Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance			Moins-values à court terme (art 39 duodecimes)		
- Plus-values			Exonération ou abattement pratiqué sur le bénéfice non professionnel		
PV nettes à long terme imposables à 12,8 %					
8. Régime des sociétés de personnes					
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.					
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés					
9. Comptabilité informatisée					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé C E G I D
D Contribution temporaire de solidarité		Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.					
Visa:CGA/OMGA	Viseur ou certificateur conventionné (Cocher la case correspondante)	ECF		Désignation du prestataire :	
Nom et coordonnées du CGA/OMGA		Nom et coordonnées du viseur ou du certificateur conventionné			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné ou du certificateur conventionné		Identité du déclarant:			
KARTHAGE -EXPERTISE COMPTABLE		Lieu: ANTONY		Date: 02/07/2024	
38 RUE DE COURCELLES		Qualité et nom du déclarant:			
75008 PARIS		Signature:			
09.88.08.99.24					

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les C les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

IMPÔT SUR LE REVENU
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031

N° 2031 bis
(2025)

E	RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS			(voir notice)		
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires. (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI). (Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)						
Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales		1	BIC "B" ou BIC non professionnels "M" 2	Quote-part du bénéfice ou du déficit 3 à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuellement à l'impôt sur les sociétés	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit	4
Sociétés en commandite simple 4montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année						
F	RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX		Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.			
Les autres entreprises doivent utiliser le cas échéant le relevé de frais généraux n° 2067-SD.			Exercice			
Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.						
G	DIVERS		NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
H	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
RÉMUNÉRATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant les DSN de 2024 montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.				
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages				
		Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)				
		Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)				
(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.						
PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT						
Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.						
Nature des immobilisations non amortissables		Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value		
Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.						
I	BIC NON PROFESSIONNELS					
Détermination du résultat de l'exercice						
		Bénéfice	Déficit			
Locations meublées non professionnelle déjà soumises aux contributions sociales par les organismes sociaux						
Autres locations meublées non professionnelles						
Location gérance						
Membres non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon						
Autres BIC non professionnels						
Résultat avant imputation des déficits antérieurs		à reporter case 7a	à reporter case 7b			

Désignation de l'entreprise										SAS A.R TAXI										Néant				*																																																																	
Adresse de l'entreprise										13 ALLEE DE L'ESTEREL										92160 ANTONY																																																																					
Numéro SIRET *										98021895200011										Durée de l'exercice en nombre de mois *										12										Durée de l'exercice précédent *										0																																							
																				Exercice N clos le										31122024										Exercice N-1 clos le										00000																																							
ACTIF										Brut 1										Amortissements - Provisions 2										Net 3										Net 4																																																	
ACTIF IMMOBILISE										Immobilitisations incorporelles										Fonds commercial *										010																				012																																							
																				Autres *										014																				016																																							
										Immobilitisations corporelles *										028																				030																																																	
										Immobilitisations financières * (1)										040																				042																																																	
										Total I (5)										044																				048																																																	
										STOCKS										Matières premières, approvisionnements, en cours de production *										050																				052																																							
																				Marchandises *										060																				062																																							
										Avances et acomptes versés sur commandes										064																				066																																																	
										Créances (2)										Clients et comptes rattachés*										068																				070																																							
																				Autres * (3)										072																				074																																							
Valeurs mobilières de placement										080																				082																																																											
Disponibilités										084										937										086										937																																																	
Charges constatées d'avance *										092																				094																																																											
Total II										096										937										098										937																																																	
Total général (I+II)										110										937										112										937																																																	
PASSIF																				Exercice N NET 1										Exercice N-1 NET 2																																																											
Capital social ou individuel *										120										100																																																																					
Ecart de réévaluation										124																																																																															
Réserve légale										126																																																																															
Réserves réglementées*										130																																																																															
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)										131																				)										132																																																	
Report à nouveau										134																																																																															
Résultat de l'exercice										136										(4 268)																																																																					
Subventions d'investissement										137																																																																															
Provisions réglementées										140																																																																															
Total I										142										(4 168)																																																																					
Provisions pour risques et charges										154																																																																															
Emprunts et dettes assimilées										156																																																																															
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164																																																																															
Fournisseurs et comptes rattachés										166																																																																															
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)										169										107										)										172										107																																							
Comptes courants d'associés										173										4 998																																																																					
Autres dettes										175																																																																															
Produits constatés d'avance										174																																																																															
Total III										176										5 105																																																																					
Total général (I + II + III)										180										937																																																																					
(1)										Dont immobilisations financières à moins d'un an										193																				(4)										Dont dettes à plus d'un an										195																													
(2)										Dont créances à plus d'un an										197																														(5)										Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *										182																			
(3)										Dont comptes courants d'associés débiteurs										199																																								Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *										184																			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT